



Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 21 février 2020 à 18h00

PRÉSENTS : LAINE-HUGENSCHMITT Nathalie, GABLE Thierry, BALLY Pascal, MOREL Jean-Christophe, ALBRIEUX Astrid, LAINE-HUGENSCHMITT Angélique, MOLITOR Thierry, SIBLOT Hayette, SURLEAU Cindy

ABSENTS EXCUSÉS : Nora KEBAILI donne pouvoir à SIBLOT Hayette, DONATI Gérard donne pouvoir à SURLEAU Cindy

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h04 en salle du Conseil d'Arbouans. Selon l'article L.2121-15 du CGCT, nous sommes dans l'obligation de désigner, parmi les conseillers municipaux, une secrétaire en début de séance.

Mme le Maire propose de prendre comme secrétaire de séance Madame SURLEAU Cindy. Madame SURLEAU Cindy est désignée à l'unanimité des membres présents et représentés comme secrétaire de séance et est assistée de Mme MIELLET Aline, Adjoint administratif. Mme Le Maire rappelle l'article L2121-16 du code général des collectivités territoriales que Le Maire a seul la police de l'assemblée et qu'il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre public. En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès-verbal et le Procureur de la République est immédiatement saisi.

De plus, il est interdit d'enregistrer la séance du Conseil Municipal à des fins de troubler l'ordre public. Le public est prévenu.

ORDRE DU JOUR

- Présentation du bilan annuel 2019 de l'association Sésame Autisme
- Présentation du bilan annuel 2019 des Francas du Doubs (Présentation Aurélie LOLLIER)
- Point sur l'avancement du Domaine des Saules (Présentation M. Raphaël MERCUSOT)

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 6 décembre 2019

2. FINANCES

- 2.1. Compte administratif budget CCAS 2019
- 2.2. Compte de gestion budget CCAS 2019
- 2.3. Affectation du résultat budget CCAS de 2019 à 2020
- 2.4. Compte administratif budget lotissement des Ramblas 2019
- 2.5. Compte de gestion budget lotissement des Ramblas 2019
- 2.6. Affectation du résultat budget lotissement des Ramblas de 2019 à 2020
- 2.7. Compte administratif budget communal 2019
- 2.8. Compte de gestion budget communal 2019

- 2.9. Affectation du résultat budget communal de 2019 à 2020
- 2.10. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- 2.11. Revalorisation des montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des Maires et des Adjoints
- 2.12. Révision tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure TLPE
- 2.13. Subvention CCAS 2020

3. ENFANCE – JEUNESSE

- 3.1. Convention Commune/Francas du Doubs
- 3.2. Subvention Francas du Doubs 2020
- 3.3. Subvention Sésame Autisme 2020
- 3.4. Subvention association Les Oursons

4. CULTURE

- 4.1. Camping provisoire des Pouges
- 4.2. Convention de partenariat fête foraine 2020 d'Audincourt
- 4.3. Demande d'installation championnats de France UNSS
- 4.4. Demande d'occupation salle polyvalente par la Retraite Sportive des Ours d'Arbouans
- 4.5. Mise à disposition salle des fêtes à l'association des Maires du Doubs pour une formation sur l'organisation du scrutin des élections municipales

5. ADMINISTRATION

- 5.1. Avis SCOT Nord Doubs

6. URBANISME

- 6.1. Classement de parcelles dans le domaine public communal

7. DIVERS

- 7.1. Information sur le coût de la gestion de l'aire de grand passage
- 7.2. Information sur le déplacement des élèves du collège Lou Blazer

Mme le Maire demande l'accord du Conseil Municipal de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

FINANCES : 2.13. Versement subvention CCAS 2020

URBANISME : 6.1. Classement de parcelles dans le domaine public communal

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 DÉCEMBRE 2019

Mme Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 décembre 2019.

Les élus passent au vote,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Avant que nous ne passions aux autres points à l'ordre du jour, je vous propose, comme chaque année, d'écouter le bilan annuel de notre partenariat avec l'association Sésame Autisme. Nous écouterons également le bilan annuel des Francas du Doubs dans le cadre du Périscolaire. Suivra un point sur l'avancement du Domaine des Saules.

Mme le Maire donne la parole au directeur de Sésame Autisme.

Le Directeur de Sésame autisme expose :

Ce partenariat avec la commune d'Arbouans se décline en 2 activités, une activité vidage de poubelles qui concerne 6 résidents et 2 éducatrices, Céline et Honorine. La tâche demandée est de vider les poubelles sur un parcours déterminé pour ensuite vider les sacs dans une benne à proximité de la mairie. L'objectif pour les personnes autistes, au-delà de la mise en situation de travail, est de développer certaines tâches motrices, valoriser leur capacité de travail et rendre service à la communauté. L'axe très fort pour la Maison de Sésame est la valorisation du rôle de l'adulte quand on est une personne handicapée. Le bilan de cette activité est très positif, les résidents connaissent bien leur parcours, leurs tâches, le temps d'échange en Mairie est plutôt agréable et plébiscité par nombre de nos résidents qui apprécie cette activité qui se déroule 1 fois tous les 15 jours. Il pourrait y avoir sur les années futures, un parcours plus important à effectuer.

La deuxième activité est l'activité travaux. Elle concerne 5 résidents accompagnés de 2 éducatrices, Agnès et Maryline. Cette année, la commande était de restaurer les panneaux réalisés l'année précédente et en créer d'autres en bois sur le thème des ours. Ils sont installés en entrée et en sortie du village. L'objectif, au-delà de les mettre en situation de travail, est de leur faire utiliser des outils spécifiques, améliorer la motricité fine, valoriser une place dans le groupe et dans la société mais aussi améliorer la concentration. Le Directeur remercie les éducatrices et la commune d'Arbouans pour leur confiance. Le bilan est très positif avec 3 entrées réalisées, une restant à faire et la demande des éducatrices serait d'aller plus loin en participant à l'installation avec un agent du service technique bien évidemment accompagné par nos professionnels.

Le bilan global est très positif et l'axe prioritaire reste la mise en situation de travail. Le Directeur souhaite reconduire ce partenariat.

Mme le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Mme le Maire précise qu'il faut continuer à participer à la rencontre organisée une fois par an avec Sésame Autisme, cela permet des échanges très importants.

M. GABLE propose que les prénoms des résidents ou le logo soient inscrits sur les panneaux en bois. Il faudra également prévoir l'inauguration des panneaux. Les panneaux devront être installés sans gêner la visibilité des véhicules et un socle devra être prévu pour la prise au vent.

Le Directeur précise également qu'ils développent une plate-forme de travail à Vieux-Charmont pour la mise en situation de travail, où les ateliers bois pourront être installés et ils ont un versant concernant la collecte des bouchons. Les résidents sont en charge du tri des bouchons et un collecteur pourrait être installé dans l'école ou la mairie.

Mme le Maire remercie l'association pour son implication dans la commune et souhaite que ce partenariat riche en expériences puisse se pérenniser dans le temps.

Mme le Maire demande aux élus de se positionner sur le montant de la subvention qui leur sera versée pour l'année 2020, dans le point inscrit à l'ordre du jour concernant le vote des subventions, au regard des activités 2020 proposées, sachant qu'une subvention annuelle de 500 € avait été attribuée en 2019.

Arrivée à 18h15 de Mme LAINE-HUGENSCHMITT Angélique.

Mme le Maire tient à remercier Mme Fatima MOSSINA et toute son équipe y compris les ados pour leur implication au sein du PÉriscolaire d'Arbouans.

Mme le Maire fait lecture d'un courrier du Président des Francas nous informant que le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse a informé la Fédération nationale des Francas d'une baisse conséquente du montant annuel de sa convention pluriannuelle d'objectifs. Ce choix se fait très certainement au détriment des enfants et des jeunes, au détriment des territoires, des espaces et des acteurs et actrices de l'éducation.

Elle laisse la parole à Mme Aurélie LOLLIER pour présenter le budget 2020, Madame Fatima MOSSINA viendra présenter le bilan annuel à son retour.

Concernant le courrier de l'Etat sur la baisse de subvention, Mme LOLLIER précise que l'Etat va rebasculer une partie des subventions pour le service civique, qui représente une tranche d'âge de 14-17 ans et donc en enlevant aux plus jeunes.

Sur le budget 2020, les Francas ont 1 euro d'écart entre 2019 et 2020, ils partent donc du principe que c'est identique en sachant quand même qu'ils proposent une semaine d'ouverture sur le même tarif. Cela est possible car l'année dernière ont été mis en place les accueils du matin et du soir pendant toutes les périodes de vacances pour être sur le même format que l'école. Un budget supplémentaire de 238 € avait été voté l'année dernière pour pouvoir mettre en place cette action. Après plusieurs périodes de fonctionnement, les Francas arrivent à bien s'organiser le matin et le soir sans que cela ne nécessite d'heures complémentaires.

Il faudra définir quand placer cette semaine d'ouverture en plus, soit au printemps, soit en juillet car nous sommes sur 4 semaines pleines, ou fin août. Un sondage sera réalisé par la directrice pour connaître les besoins des parents.

Mme LOLLIER informe l'assemblée que les effectifs sont en hausse pendant les vacances mais des effectifs le mercredi en diminution depuis la fin des TAP. Il y'a en moyenne 12 enfants. Le projet Mix Music au Moloco fin 2019 avait été mis en place, les enfants ont adoré cette expérience et cela a permis une régularité sur les effectifs. Il faudra peut-être penser à changer le format des mercredis et prévoir d'autres projets. Mme LOLLIER sera vigilante sur l'effectif du mercredi si celui-ci venait encore à baisser.

Mme LOLLIER signale qu'il n'y a pratiquement pas d'impayés grâce au travail de la directrice et c'est la seule commune du département qui a si peu d'impayés.

Mme le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler

Mme le Maire rappelle que nous avons un contrat enfance jeunesse avec la CAF et que nous allons percevoir cette année environ 50 000 €, ce qui laisse à la charge de la commune entre 20 000 € à 30 000 €. Elle rappelle également que par le passé la commune a versé des montants bien plus importants pour cette subvention.

Mme le Maire rappelle ici la mise en place du périscolaire à son initiative en 2002 lorsqu'elle était adjointe à l'éducation, puis la construction d'un lieu adapté pour le bien-être des enfants en 2012. Elle invite la nouvelle équipe municipale à étudier et réfléchir avec un œil nouveau les activités périscolaires afin de rendre le service encore plus attractif pour les enfants et leurs parents.

POINT SUR L'AVANCEMENT DU DOMAINE DES SAULES

La présentation est faite par M. MERCUSOT, le cabinet BEJ, Maître d'œuvre, et M. SOLMON, Architecte.

Le permis d'aménager sera déposé sous un mois et avant de le faire, ils souhaitent présenter ce projet dans lequel 80 logements sont prévus en plusieurs phases. Le plan initial est projeté avec les nouvelles modifications.

Les accès seront prévus par la rue du Stade et la rue de Courcelles avec un principe de bouclage. 3 bâtiments seront réalisés par le Carré de l'habitat et le reste ce sera des maisons individuelles sur des parcelles de différentes tailles qui vont de 280 m² à 1000 m² avec des prix variant selon les surfaces. La grosse modification qui a été apportée sera l'accès par la rue de Courcelles pour

faciliter la circulation. Beaucoup d'espaces verts sont prévus, comme la coulée verte qui permettra de relier la rue de Courcelles et la rue des Courts champs. Les piétons pourront rejoindre facilement la piste cyclable. L'objectif est de favoriser les modes de déplacements doux, les piétons et les cycles, qui est une volonté de la commune.

L'autre point important de ce projet concerne la vitesse des véhicules. Pour les faire ralentir, la largeur des chaussées sera de 3.50m et elles seront en sens unique et non droites.

En proposant des tailles variées de parcelles, cela permettra de toucher des primo-accédants, secundo-accédants, des personnes âgées...

Le stationnement des voitures pouvant être un problème, il sera prévu sur chaque parcelle de terrains, un espace de 5x5m de stationnement non-clos qui permettra de garer 2 voitures.

Pour que le projet soit harmonieux et plus « vert », la commune plantera sur chaque parcelle individuelle la haie sur les côtés du domaine public et les grillages en retrait mais la gestion ensuite sera à la charge de l'acquéreur.

Autre point sur ce projet, la gestion des eaux pluviales se fera sans tuyaux avec une gestion alternative. Chaque parcelle gèrera ses eaux pluviales à la parcelle en surface, et pour le domaine public, le long des voiries, seront prévues des noues engazonnées (principe de fossé) pour que les eaux de pluies puissent s'y infiltrer. En cas de gros orage, un bassin sera réalisé sous forme de noue sur toute la longueur de l'opération.

Il sera laissé aux acquéreurs le libre choix du constructeur. Toutefois, un règlement sera prévu en complément du PLU de la Commune pour harmoniser l'ensemble. Un cahier de prescriptions architecturales et environnementales est en cours de réalisation avec M. SOLMON, architecte, dans lequel seront réglementées par exemple les couleurs d'enduits et de toitures. En fonction de la taille des parcelles ou de leur configuration, des distances d'implantation pourront être à respecter. Les maisons jumelées ou accolées seront interdites.

Un îlot de fraîcheur sera aménagé qui profitera aux habitants du quartier. Un réaménagement sera opéré rue du Stade, au carrefour de la rue de Courcelles, un grand parking pourra être utilisé pour l'école avec un réaménagement du parking actuel de l'école, un cheminement piéton longera la rue du Stade avec la plantation d'arbres. Un point de collecte des déchets enterré sera aménagé.

Le chiffrage pour les revêtements est en cours. Des revêtements sablés, en béton désactivé et en enrobé sont à l'étude. Les changements de revêtements pourront alerter les automobilistes et les faire ralentir.

Le projet se déroulera en 2 phases. Une rencontre est prévue prochainement avec le service urbanisme de PMA pour leur présenter les modifications du projet. Le permis d'aménager sera déposé fin mars, avec un démarrage des travaux prévus en septembre. La commercialisation des parcelles se fera fin mars pour la 1ère tranche. Les premières constructions devraient pouvoir démarrer au 1^{er} trimestre 2021 et les premiers habitants arriveraient début 2020 puisqu'en moyenne il faut compter un an pour la construction d'une maison.

Le prix du m² des parcelles variera de 80 à 95 € selon la taille, avec un prix de démarrage de 30 000 € jusqu'à 90 000 €.

La volonté première est de rendre ce site industriel très qualitatif et revalorisant, car l'image de la commune en dépend. Cela recompose le cœur du village et permettra également de recréer un lien avec les habitants autour de ce site.

Mme le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Mme le Maire rappelle que tout a été mis en œuvre pour que ce site industriel soit dépollué pour que les parcelles puissent être à usage résidentiel. La commune a été accompagnée par la Préfecture, la DREAL, l'Apave et Terrest ingénierie. Cela a pris du temps mais l'idée était de prendre « zéro risque ».

M. MOREL demande si les Carrés de l'habitat seront réalisés sur la première phase. M. MERCUSOT répond qu'ils sont prévus sur la première phase.

Mme le Maire remercie nos partenaires sur ce dossier qui sont des personnes aux compétences solides et reconnues. Ce point d'étape était nécessaire pour un passage de relais en toute fluidité et dans la continuité avec la nouvelle équipe municipale. Les élus peuvent se féliciter d'avoir œuvré pour ce projet débuté en 2008. Il ne doit rien coûter aux administrés et doit s'autofinancer. De plus, la Commune a chuté en-dessous de 1 000 habitants, sans aucun projet immobilier depuis les années 80, il était donc nécessaire de rebondir pour ne pas devenir un village dortoir, avec comme conséquence la « mort » des écoles et donc la « mort » du village.

2. FINANCES

2.1. PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET CCAS 2019

Délibération n°2020/01

Mme le Maire rappelle que c'est sous sa responsabilité que le compte administratif doit être approuvé par le Conseil Municipal, cependant elle ne peut être juge et partie.

Par conséquent, M. MOREL Jean-Christophe présente le compte administratif du budget CCAS 2019. (Mme le Maire ne prend pas part au débat et sort de la salle du Conseil).

M. MOREL Jean-Christophe précise que les élus ont reçu le compte administratif par mail et en ont pris connaissance à la demande de Mme le Maire. Il précise aussi que la subvention 2019 de 6 000 € n'a pas été versée par omission. Elle devra donc être versée en 2020 pour rééquilibrer les comptes. A noter qu'avec la subvention, le résultat de clôture serait excédentaire de 2 458,90 €

M. MOREL Jean-Christophe expose :

Dépenses de fonctionnement 2019	⇒	5 259.40 € (Rappel 2018 : 4 367.14 €)
Recettes de fonctionnement 2019	⇒	4.80 €
Excédent antérieur reporté 2018	⇒	1 713.50 €
Résultats de la clôture de l'exercice 2019	⇒	- 3 541.10 €

M. MOREL Jean-Christophe demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.
Mme le Maire ne prend pas part au vote.

Les élus passent au vote,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'approuver le compte administratif du budget CCAS de l'année 2019

2.2. PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET CCAS 2019

Délibération n°2020/02

M. Jean-Christophe MOREL fait circuler aux élus le compte de gestion du budget CCAS 2019 du percepteur conforme au compte administratif, qu'ils ont reçu par mail.

M. Jean-Christophe MOREL demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'approuver le compte de gestion du budget CCAS de l'année 2019

2.3. AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET CCAS SUR 2020

Délibération n°2020/03

Au vu des éléments du compte administratif 2019, M. Jean-Christophe MOREL propose de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Report de fonctionnement 2018 ⇒ + 1 713.50 €
- Déficit de fonctionnement ⇒ - 5 254.60 €

Affectation budget CCAS 2020 :

- Art. D002 – Déficit de fonctionnement à reporter ⇒ - 3 541.10 €

M. Jean-Christophe MOREL propose d'affecter le résultat du budget CCAS comme suit :

Le résultat à affecter au chapitre D002 du budget 2020 est de : - 3 541.10 €

M. Jean-Christophe MOREL demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

M. Jean-Christophe signale que c'est la 1^{ère} fois que le budget est déficitaire et espère que ce problème sera réglé rapidement par la régularisation de la subvention qui n'a pas été versée en 2019.

Mme le Maire tient à présenter ses excuses au CCAS pour cette erreur matérielle. La subvention de 6000 € prévue au budget 2019 sera versée sur le budget 2020 pour pallier cet oubli.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'approuver l'affectation du résultat du budget CCAS sur l'année 2020

2.4. PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET RAMBLAS 2019

Délibération n°2020/04

Mme le Maire rappelle que c'est sous sa responsabilité que le compte administratif doit être approuvé par le Conseil Municipal, cependant elle ne peut être juge et partie.

Par conséquent, M. Thierry GABLE présente le compte administratif du budget des Ramblas 2019 (Mme le Maire ne prend pas part au débat et sort de la salle du Conseil).

M. Thierry GABLE précise que le budget doit garder le nom Ramblas au niveau de la comptabilité car la Trésorerie ne souhaite pas que l'on change son nom.

M. Thierry GABLE expose le budget par nature en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :

- Recettes de fonctionnement ⇒ 2 035 038.35 €
- Dépenses de fonctionnement ⇒ 2 035 039.12 €
- Recettes d'investissement ⇒ 1 476 464.36 €
- Dépenses d'investissement ⇒ 1 913 994.49 €

Report de l'exercice 2018 en dépenses de fonctionnement (002) : 0 €

Report de l'exercice 2018 en recettes d'investissement (001) : 523 535.64 €

- Résultat cumulé en dépenses ⇒ 3 949 033,61 €
- Résultat cumulé en recettes ⇒ 4 035 038,35 €

M. Thierry GABLE précise que les élus ont reçu le compte administratif par mail et en ont pris connaissance à la demande de Mme le Maire.

M. Thierry GABLE demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'approuver le compte administratif du budget des Ramblas de l'année 2019

2.5. PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DES RAMBLAS 2019

Délibération n°2020/05

M. Thierry GABLE fait circuler aux élus le compte de gestion du budget des Ramblas 2019 du percepteur conforme au compte administratif qu'ils ont reçu par mail.

M. Thierry GABLE demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'approuver le compte de gestion du budget des Ramblas de l'année 2019

2.6. AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET DES RAMBLAS SUR 2020

Délibération n°2020/06

Au vu des éléments du compte administratif 2019, Mme le Maire propose de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Report d'investissement 2018	⇒	+ 523 535.64 €
- Déficit de fonctionnement	⇒	- 0.77 €
- Déficit d'investissement	⇒	- 437 530.13 €

Affectation budget primitif communal 2020 :

- Art. R001 – Excédent d'investissement reporté	⇒	+ 86 005.51 €
- Art. D002 – Déficit de fonctionnement reporté	⇒	- 0.77 €

Mme le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle signera l'acte de vente de la maison LAURENT le 28 février 2020 donc 140 000 € rentreront en recettes sur le budget et l'acte de vente du terrain à Mme LAURENT signé le même jour rapportera 35 000 €. Ces sommes couvriront l'investissement initial et comme vous avez pu le voir les parcelles acquises restantes serviront pour l'accès au lotissement, accès déjà prévu par mon prédécesseur sur le PLU. Cette opération était donc une chance et un très bon investissement.

M. GABLE précise que les habitants de la rue de Courcelles pourront ainsi rejoindre plus facilement la piste cyclable.

Mme le Maire rajoute qu'au niveau du salon de coiffure, c'est un véritable étranglement pour les piétons et plus particulièrement pour les enfants. Les enfants pourront donc passer directement par le lotissement et plus par cet endroit pour aller à l'école.

Mme ALBRIEUX signale que des voitures sont garées à cheval sur les trottoirs et que les enfants sont obligés de les contourner.

M. GABLE rappelle que les gardes-champêtres peuvent intervenir pour les problèmes de stationnement.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'approuver l'affectation du résultat du budget des Ramblas sur le budget 2020

2.7. PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2019

Délibération n°2020/07

Mme le Maire rappelle que c'est sous sa responsabilité que le compte administratif doit être approuvé par le Conseil Municipal, cependant elle ne peut être juge et partie.

Par conséquent, M. Thierry GABLE présente le compte administratif du budget communal 2019 (Mme le Maire ne prend pas part au débat et sort de la salle du Conseil).

M. Thierry GABLE expose le budget par nature en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses de fonctionnement	⇒ 607 091,54 €
- Recettes de fonctionnement	⇒ 646 482,52 €
- Excédent reporté de 2018	⇒ 27 744,53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses d'investissement	⇒ 56 945,02 €
- Recettes d'investissement	⇒ 180 652,02 €
- Déficit reporté de 2018	⇒ - 62 690,81 €
- Restes à réaliser à reporter	⇒ 2305,21 €
- Résultat cumulé en dépenses	⇒ 729 032.58 €
- Résultat cumulé en recettes	⇒ 854 879.07 €

M. Thierry GABLE précise que les élus ont reçu le compte administratif par mail et ont pris connaissance à la demande de Mme le Maire.

M. Thierry GABLE demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'approuver le compte administratif du budget communal de l'année 2019

2.8. PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2019

Délibération n°2020/08

M. Thierry GABLE fait circuler aux élus le compte de gestion du budget communal 2019 du percepteur conforme au compte administratif, qu'ils ont reçu par mail.

M. GABLE demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'approuver le compte de gestion du budget communal de l'année 2019

2.9. AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET COMMUNAL SUR 2020

Délibération n°2020/09

Au vu des éléments du compte administratif 2019, Mme le Maire propose de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Excédent de fonctionnement R002	⇒	+ 67 135.51 €
- Excédent d'investissement R001	⇒	+ 61 016.49 €
- Solde des restes à réaliser	⇒	- 2 305.21 €
- Résultat d'investissement compte tenu des RAR	⇒	+ 58 711.28 €

Affectation budget primitif communal 2020 :

- Art. R001 – Excédent d'investissement reporté	⇒	+ 61 016.49 €
- Art. R002 – Excédent de fonctionnement reporté	⇒	+ 67 135.51 €

Madame Le Maire souligne cet excellent résultat financier pour la deuxième année consécutive, du jamais vu depuis qu'elle a été élue Maire en 2008 et ce malgré les baisses de dotation de l'état.

D'autant plus qu'il reste une somme de 31 160 € de la CAF à réaliser de 2019 à 2020.

Les élus de ce mandat, ont fait preuve d'une excellente gestion financière. Ce qui confirme une fois de plus que le tract diffamatoire et haineux intitulé « Village en danger », du Président de l'association des Ours attentifs et de ses leaders, posté dans les boîtes aux lettres de nos administrés en janvier 2019 est une calomnie avérée. Je dis ici honte à eux d'avoir menti à nos habitants et d'avoir semer le trouble dans notre village. La sanction est fortement méritante face à une telle ignominie.

De plus, cette équipe municipale peut être fière et peut avoir l'esprit apaisé de léguer à l'équipe municipale future des finances excédentaires. Ceci, n'a pas été le cas lorsque Mme le Maire est arrivée à la tête de la commune, en 2008. Elle n'ira pas plus loin dans ses propos longuement développés lors de la présentation du compte administratif 2018 et confirmés dans l'analyse financière du percepteur sur ce qui s'est passé en investissement de 2008 à 2013.

Aussi, la nouvelle équipe municipale aura à charge d'orienter, de discuter et de voter le budget primitif 2020 dès son élection.

Mme le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'approuver l'affectation du résultat du compte administratif 2019 du budget communal

2.10. AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Délibération n°2020/10

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les

dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2019 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = **104 995.23 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à **hauteur maximale de 26 248.80 €**, soit 25% de 104 995.23 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

BATIMENTS :

- Bâtiments scolaires (dépannage volets roulants) : 3 085,63 € (art. 21312 chapitre 21)
- Autres bâtiments publics (remplacement pièces PAC Mairie) : 1 932.52 € (art. 21318 chapitre 21)
- Autres matériels et outillages (travaux raccordement électrique) : 2779.20 € (art. 2158 chapitre 21)

MOBILIER :

- Autres immobilisations corporelles (cuisinière périscolaire + urne électorale) : 507 € (art. 2188 chapitre 21)

CONCESSIONS, DROITS SIMILAIRES :

- Achat de 2 licences Windows 10 : 217.99 € (art. 2051 chapitre 20)

TOTAL = 8 522.34 € (inférieur au plafond autorisé de 26 248.80 €)

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'accepter les propositions de Mme le Maire dans les conditions ci-dessus

2.11. REVALORISATION DES MONTANTS MAXIMAUX BRUTS MENSUELS DES INDEMNITES DE FONCTION DES MAIRES ET DES ADJOINTS

Délibération n°2020/11

Mme le Maire expose que le projet de loi « Engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique » a fait suite au Grand Débat National et aux échanges qui ont eu lieu entre les Maires et le Président de la République. L'objectif de ce texte, tel que formulé par le gouvernement, était notamment de « reconnaître l'importance de l'engagement des élus et leur rôle essentiel ».

Ce texte, examiné en procédure accélérée puis en commission mixte paritaire, a été adopté le 27 décembre 2019 et publié le 28 décembre 2019.

Mieux rémunérer les élus locaux des petites communes et de manière plus transparente apparaît aujourd'hui nécessaire. Alors qu'ils passent un temps important au service de leur commune et de leurs concitoyens, les indemnités des élus sont encadrées par une grille avec des effets de seuil. Les taux maximaux pour les trois premières strates de communes (moins de 500 habitants, de 500 à 1000, de 1000 à 3500) sont augmentés respectivement de 50%, 30% et 20%, pour les maires et leurs adjoints.

MAIRE

Population (en nombre d'habitants)	État du droit antérieur		État du droit suite à la promulgation de la loi engagement et proximité		
	Taux maximal (en % de l'IB 1027)	Indemnité maximale (en euros)	Taux maximal (en % de l'IB 1027)	Indemnité maximale (en euros)	Évolution
Moins de 500	17	661,20	25,5	991,80	+ 50 %
De 500 à 999	31	1 205,71	40,3	1 567,43	+ 30 %
De 1 000 à 3 499	43	1 672,44	51,6	2 006,93	+ 20 %

ADJOINTS

Population (en nombre d'habitants)	État du droit antérieur		État du droit suite à la promulgation de la loi engagement et proximité		
	Taux maximal (en % de l'IB 1027)	Indemnité maximale (en euros)	Taux maximal (en % de l'IB 1027)	Indemnité maximale (en euros)	Évolution
Moins de 500	6,6	256,70	9,9	385,05	+ 50 %
De 500 à 999	8,25	320,88	10,7	416,17	+ 30 %
De 1 000 à 3 499	16,5	641,75	19,8	770,10	+ 20 %

(IB 1027 = 3 889,40 €)

En application de cette loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 et considérant que l'indemnité allouée au conseiller municipal délégué de 2.75% doit être déduite de l'enveloppe globale des Maires et Adjoints en exercice, Mme le Maire propose que les montants bruts mensuels des indemnités de fonction des Maires et Adjoints soient revalorisés comme suit :

- Maire ⇒ 39.39 % de l'indice 1027
- 1^{er} Adjoint ⇒ 9.78% de l'indice 1027
- 2^{ème} Adjoint ⇒ 9.78% de l'indice 1027

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjoints, à compter du 21 février 2020, comme suit :
 - Maire ⇒ 39.39 % de l'indice 1027
 - 1^{er} Adjoint ⇒ 9.78 % de l'indice 1027
 - 2^{ème} Adjoint ⇒ 9.78 % de l'indice 1027

- de TRANSMETTRE au Représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

INDEMNITÉS BRUTES MENSUELLES DE FONCTIONS DES ÉLUS

QUALITÉ	INDEMNITÉ DE FONCTION	
	Taux	Montant
Maire	39.39%	1 532.03 €
1 ^{er} Adjoint	9.78 %	380.38 €
2 ^{ème} Adjoint	9.78 %	380.38 €
Conseiller municipal délégué	2.75 %	106.95 €

2.12. RÉVISION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Délibération n°2020/12

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2333-6 à L2333-16 ;
VU la délibération du 19/12/2017 du conseil municipal instituant la T.L.P.E. ;

Considérant :

- que les tarifs maximaux de base de la T.L.P.E. sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année ;
- que les montants maximaux de base de la T.L.P.E., en fonction de la taille des collectivités, applicables en 2021 s'élèvent à :

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numérique)

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie ≤ 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	16,20 €	32,40 €
De 50 000 à 199 999 habitants	21,40 €	42,80 €
Plus de 200 000 habitants	32,40 €	64,80 €

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage numérique)

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie ≤ 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	48,60 €	97,20 €
De 50 000 à 199 999 habitants	64,20 €	128,40 €
Plus de 200 000 habitants	97,20 €	194,40 €

Tarifs maximaux applicables aux enseignes

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie ≤ 12 m ²	12 m ² < Superficie ≤ 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	16,20 €	32,40 €	64,80 €
De 50 000 à 199 999 habitants	21,40 €	42,80 €	85,60 €
Plus de 200 000 habitants	32,40 €	64,80 €	129,60 €

NB : la superficie ici prise en compte est la somme des superficies des enseignes

- que les collectivités peuvent augmenter ou réduire leurs tarifs à plusieurs conditions :
 - la délibération doit être prise avant le 1er juillet de l'année précédant l'année d'application (soit avant le 1er juillet 2020 pour une application au 1er janvier 2021) ;
 - sous réserve que l'augmentation du tarif de base par m² d'un support soit limitée à 5 € par rapport au tarif de base de l'année précédente.

Mme le Maire propose :

- de modifier les tarifs de la T.L.P.E. comme suit :

ENSEIGNES			Dispositifs publicitaires et Pré-enseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et Pré-enseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12 m ²	superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²
16.20 €	32.40 €	64.80 €	16.20 €	32.40 €	48.60 €	97.20 €

- de ne pas appliquer d'exonération ou de réfaction sur ces tarifs

Mme Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Mme le Maire signale qu'il est important de vérifier les enseignes et dispositifs publicitaires en place sur la commune chaque année.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure comme indiqué dans le tableau ci-dessus

2.13. VERSEMENT SUBVENTION CCAS 2020

Délibération n°2020/13

Mme le Maire expose :

La subvention de 6 000 € devant être versée sur le budget 2019 du CCAS d'Arbouans par la Commune n'ayant pas été versée, Mme le Maire propose de verser cette subvention sur 2020.

Mme le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Mme le Maire tient à remercier le CCAS pour le travail qu'il réalise ainsi que les économies faites car si la subvention avait été versée, le résultat aurait été positif. Elle remercie toute l'équipe pour le travail fait auprès de la population et M. MOREL Jean-Christophe qui gère très bien le CCAS.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le versement de la subvention de 6 000 € au CCAS.

3. EDUCATION

3.1. CONVENTION COMMUNE/FRANCAS DU DOUBS

Délibération n°2020/14

Mme Cindy SURLEAU expose :

Dans le cadre de sa politique éducative locale, la commune d'Arbouans prend acte que l'association des Francas du Doubs a pour objectif l'animation des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

Dans le cadre du développement de leur projet éducatif de territoire, la Commune d'Arbouans soutient l'association des Francas du Doubs dans leur rôle d'accompagnement du projet local en direction de l'enfance et la jeunesse.

Son action répond aux objectifs suivants :

- offrir à tous les enfants de la commune d'Arbouans l'accès à des loisirs éducatifs de qualité,
- contribuer au bien-être et à l'épanouissement des enfants et des jeunes, favoriser la participation de l'enfant à la vie de la cité,
- participer dès l'enfance à la formation du citoyen de demain en insistant sur des notions de responsabilité, de solidarité, de respect des autres et de soi-même.

Les modes d'intervention peuvent être caractérisés selon les espaces ou selon le temps d'animation :

- répondre aux besoins des familles et adapter l'offre en prenant en compte les contraintes telles que : horaires de travail, déplacements...
- développer un partenariat constructif et des relations de confiance avec les familles, l'ensemble des services, les institutions et associations concernées pour permettre un travail cohérent autour de l'enfant.

Pour atteindre ces différents objectifs, des moyens humains, financiers et matériels sont mis à disposition des Francas et sont définis dans les clauses explicitées ci-après :

- organiser et animer les accueils périscolaires (accueil du matin et du soir), restauration scolaire (accueil du midi), les mercredis et les accueils extrascolaires sur les périodes de vacances scolaires.

- organiser et animer le club jeunesse du vendredi soir
- assurer le recrutement de l'équipe d'animation
- fournir le matériel pédagogique nécessaire aux activités
- assurer l'administration et la gestion du périscolaire, encadrer et former le personnel.

La Commune d'Arbouans s'engage à prendre en charge financièrement :

- la participation demandée par les Francas pour animer et gérer les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires
- la participation de la commune d'Arbouans se fera sous la forme de la mise à disposition de moyens (locaux, matériels) et sous la forme de versement de subventions

Mme Cindy SURLEAU propose de poursuivre le partenariat entre la Commune et l'association Les Francas du Doubs en signant une convention d'objectifs et de moyens.

Mme le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Mme le Maire demande si les élus souhaitent poursuivre cette convention pour 3 ans ou moins avec les Francas. Nous avons également le choix de prendre du personnel communal ou choisir un autre partenaire. La problématique de gérer le périscolaire avec du personnel communal est lorsqu'un agent est absent, qui le remplace ? La nouvelle équipe municipale aura le droit d'étudier la question. Elle rappelle que nous avons un partenariat solide depuis des années avec les Francas avec des tarifs préférentiels, ils sont très à l'écoute de la commune. Ils sont assez souples avec les acomptes de subventions car la CAF verse tardivement la subvention à la commune.

M. GABLE précise que si nous ne signons que pour un an, une consultation devra être lancée très rapidement et le risque est que si les Francas sont les seuls à répondre, le prix peut être supérieur. Il rappelle que leurs équipes sont empathiques et font preuve ont du bon sens.

Mme le Maire propose 2 ans pour ne pas bloquer l'équipe future et avoir le temps d'étudier le dossier.

Mme ALBRIEUX propose de signer la convention sur 3 ans car 2 ans cela risque d'embêter l'équipe qui arrive derrière.

Mme SURLEAU propose de laisser la convention sur 3 ans sachant qu'un préavis de 6 mois sera à respecter si l'on veut mettre fin au partenariat.

Les élus passent au vote,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Mme le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et les Francas du Doubs pour 3 ans

3.2. SUBVENTION FRANCAS DU DOUBS

Délibération n°2020/15

Mme Cindy SURLEAU expose :

Conformément à la convention d'objectifs et de moyens entre la commune d'Arbouans et les Francas du Doubs, la Commune d'Arbouans s'engage à participer au financement du programme annuel défini conjointement selon les conditions ci-après :

- Versement d'un 1^{er} acompte en mars 3/12^{ème} de la subvention prévue budget année N-1
- Versement d'un 2^{ème} acompte en juin représentant 6/12^{ème} de la subvention prévue pour l'année N déduction faite du montant du 1^{er} acompte après le vote du budget primitif de la commune
- Versement d'un 3^{ème} acompte en septembre représentant 3/12^{ème} de la subvention prévue de l'année N
- Versement d'un 4^{ème} acompte en décembre représentant 3/12^{ème} de la subvention prévue de l'année N

La régularisation de l'année N-1 sera effectuée sur présentation du compte d'exploitation après que son montant définitif ait été arrêté conjointement par le Conseil de la Commune d'Arbouans et les Francas du Doubs, et sera prise en compte sur le versement du mois de juin de l'année en cours.

Le montant des subventions sera défini au regard des programmes annuels définis entre la commune d'Arbouans et les Francas du Doubs.

La Commune d'Arbouans s'engage, après justification par les Francas, analyse et acceptation conjointes des dépassements du budget, à verser une subvention d'équilibre dans la limite d'un déficit ne pouvant excéder 10% de la subvention prévue au budget prévisionnel. Si en cours d'année, d'autres projets étaient envisagés et nécessitant un engagement financier supplémentaire, ceci devrait faire l'objet d'une décision modificative sous forme d'avenant transmise aux Francas par courrier.

La subvention est affectée à la réalisation des activités liées au projet éducatif de la commune d'Arbouans.

Mme Cindy SURLEAU demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ APPROUVE le versement de la subvention aux Francas du Doubs

3.3. SUBVENTION SÉSAME AUTISME

Délibération n°2020/16

Mme Angélique LAINE-HUGENSCHMITT expose :

Dans le cadre de notre partenariat avec l'association Sésame Autisme, il est proposé de verser une subvention de 500 €.

Pour rappel, la subvention versée en 2019 était de 500 €.

Mme Angélique LAINE-HUGENSCHMITT demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ APPROUVE le versement de la subvention de 500 € à Sésame Autisme

3.4. SUBVENTION ASSOCIATION LES OURSONS

Délibération n°2020/17

M. Thierry GABLE expose :

Par courrier en date du 12 février 2020, Mme DESNAUTE Fanny, Présidente de l'association Les Oursons, sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 100 €.

L'association a organisé une fête de carnaval le 21 février 2020 avec un spectacle de magie pour les 90 enfants de l'école à la salle polyvalente. Le spectacle s'est très bien passé, les enfants étaient tous déguisés et ils se sont beaucoup amusés. Cette manifestation n'étant pas prévue dans leur budget de cette année, l'association sollicite donc la commune pour le versement d'une subvention de 100 €.

M. Thierry GABLE demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Mme SURLEAU demande pourquoi l'association n'avait pas budgétisé cela ?

M. GABLE l'informe qu'au départ les enseignantes n'étaient pas d'accord puis, au dernier moment, ont donné leur accord pour que les enfants y assistent. Voilà pourquoi tout s'est fait dans l'urgence.

Mme le Maire rappelle que, par principe, ce genre de demande doit rester exceptionnel. Dorénavant, les demandes de subventions par les associations devront être demandées par écrit lors de la réunion annuelle des salles.

Les élus passent au vote,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le versement de la subvention de 100 € à l'association « Les Oursons » mais ce type de demande devra rester exceptionnel

4. CULTURE

4.1. CAMPING PROVISoire DES POUGES

Délibération n°2020/18

M. Thierry GABLE expose :

Comme chaque année, le festival Rencontres et Racines, met à disposition un camping provisoire. Cette année le Festival a lieu du 26 juin 2020 au 28 juin 2020.

M. Thierry GABLE propose de reconduire l'autorisation d'utilisation du site des Pougues avec les obligations suivantes :

- Prévoir le passage des patrouilles de police sur le camping provisoire,
- Prévoir le nettoyage du site provisoire, de ses abords et le long des trajets menant au site,
- Assurer la sécurité des festivaliers et des administrés sur le trajet du site du festival au camping.

M. Thierry GABLE demande si les élus ont des observations sous des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE la mise à disposition du site des Pougues pour installer un camping provisoire dans le cadre du festival Rencontres et Racines.

4.2. CONVENTION DE PARTENARIAT FÊTE FORAINE 2020 D'AUDINCOURT

Délibération n°2020/19

M. Thierry GABLE fait lecture de la convention de Partenariat avec la ville d'Audincourt pour la Fête Foraine 2020 - Interventions de la Police Municipale (annexe 1).

M. Thierry GABLE demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

M. MOREL demande si des billets d'entrée gratuits peuvent nous être remis par Audincourt. Il pourrait en faire profiter les enfants qui aident pour l'opération brioches.

M. GABLE assistera à la réunion de sécurité à Audincourt et verra si c'est possible d'avoir des billets.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de partenariat relative à la fête foraine d'Audincourt

4.3. ORGANISATION CHAMPIONNAT DE FOOTBALL EXCELLENCE

Délibération n°2020/20

M. Thierry GABLE :

L'UNSS Nord Franche-Comté et le service régional demandent l'autorisation d'organiser le championnat de France de football excellence sur les 4 terrains de l'espace sportif des Pougues du lundi 11 mai 2020 à partir de 9h au vendredi 15 mai 2020 à 16h.

Dans ce cadre, ils sollicitent la mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente et de la salle des fêtes ainsi que l'accès aux vestiaires des salles.

Il y'aura environ 350 élèves compétiteurs.

M. Thierry GABLE demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Mme le Maire précise qu'il faudra prévenir M. HUGÉAT, Président d'US Arbouans, et voir pour une action amicale avec le club de football d'Arbouans. (par ex, pour la finale, que les enfants d'Arbouans tiennent la main des joueurs)

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE l'organisation du championnat de France par l'UNSS et le service régional sur les 4 terrains de l'espace sportif des Pougues et la mise à disposition de la salle des fêtes et de la salle polyvalente ainsi que l'accès aux vestiaires à titre gracieux du 11 mai 2020 à 9h jusqu'au 15 mai 2020 à 16h.

4.4. DEMANDE D'OCCUPATION SALLE POLYVALENTE PAR LA RETRAITE SPORTIVE DES OURS D'ARBOUANS

Délibération n°2020/21

M. Thierry GABLE expose :

Par courrier en date du 9 janvier 2020, Mme MAGNIN-FEYSOT, Présidente de l'association « Retraite sportive des Ours d'Arbouans », demande si l'association peut occuper la salle polyvalente d'Arbouans, de 9h à 11h30, pour deux séances de gymnastique le lundi matin, soit :

- une séance de 45 minutes de gym tonique
- une séance de 45 minutes de gym douce

M. Thierry GABLE demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Mme Le Maire précise que ce créneau étant le lendemain d'un week-end, l'association n'est pas prioritaire en cas de manifestation dans la salle polyvalente.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE la mise à disposition de la salle polyvalente de 9h à 11h30 le lundi matin à l'association « Retraite Sportive des Ours d'Arbouans ».

Avant de passer au point suivant et donc d'intervenir pour la dernière fois dans ce mandat, M Thierry GABLE tient à dire à tous ceux qui sont présents, et le répètera aux autres, qu'il a été ravi de travailler avec eux pendant 6 ans. L'équipe a fait du bon travail, ça a été facile, pas facile, avec les caractères des uns et des autres mais il est normal que tout se discute. M. GABLE pense que l'équipe a fait de bonnes choses et que la « coach » a été très bien également. Tout n'a pas été facile car ils ont été confrontés à beaucoup d'évènements. Humainement parlant, M. GABLE a adoré les connaître et espère ne pas avoir été trop embêtant non plus. C'est une page qui se tourne et autre page qui arrive. Il souhaite à ceux qui se représentent, d'y arriver et pour ceux qui ne se représentent pas, longue vie dans leurs vies professionnelles ou familiales et surtout une superbe santé et que du bonheur. Merci.

4.5. MISE A DISPOSITION SALLE DES FÊTES - ASSOCIATION DES MAIRES DU DOUBS

Délibération n°2020/22

M. Thierry GABLE expose :

Nous avons été sollicités par l'association des Maires du Doubs pour mettre à disposition la salle des fêtes pour l'organisation d'une journée de formation sur le thème « Préparer les élections municipales ».

Nous avons donc mis à disposition la salle des fêtes à titre gracieux car cette formation, prévue le 13 janvier 2020 et ouverte aux élus et au personnel administratif, nous permettait à moi-même et aux 2 secrétaires de Mairie de pouvoir y assister et donc de bénéficier d'une journée de formation sur les élections à proximité évitant ainsi des frais de déplacement. Il rajoute que nous sommes un peu redevable car l'association des Maires du Doubs nous aide beaucoup, que ce soit grâce aux formations ou dans les questions que peuvent avoir le personnel comme les élus.

M. Thierry GABLE demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

M. GABLE précise que 35 personnes étaient présentes à cette formation (élus, secrétaires, DGS...).

Mme le Maire encourage les élus à se former car les compétences des élus sont vastes.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE la mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes le 13/01/2020 à l'association des Maires du Doubs

5. ADMINISTRATION

Délibération n°2020/23

5.1. AVIS SUR LE SCOT NORD DOUBS

Mme le Maire expose :

Par délibération en date du 22 novembre 2019, le Conseil Communautaire de PMA a arrêté pour la seconde fois le SCoT Nord Doubs. La délibération expose notamment le bilan de la concertation et le projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Le SCoT est un document d'urbanisme et de planification qui concerne les 72 communes de PMA. C'est une démarche de planification ayant vocation à harmoniser et coordonner les projets des collectivités à l'échelle de PMA. Il s'impose aux documents d'urbanisme locaux (PLUi, PLU, cartes communales). Le SCoT permet d'anticiper les mutations du territoire et de définir des lignes

directrices pour son aménagement et son développement à l'horizon 2040 dans de nombreux domaines tels que : l'agriculture, la démographie, l'habitat, l'économie, le commerce, l'énergie, les mobilités, le tourisme ou encore l'environnement.

Ses grands enjeux :

- Définir une armature urbaine claire, organisée autour d'un cœur d'agglomération « Montbéliard - Audincourt - Sochaux », de 9 pôles urbains et d'un réseau de bourgs et de villages,

Mme le Maire ajoute que ce point a toute son importance car l'ancien SCOT imposait 100 logements par an alors qu'aujourd'hui pour les petites communes comme nous, nous sommes à 12. Avec notre projet de 80 logements, nous passons donc entre les gouttes. Le permis d'aménager va être déposé avant l'adoption du SCoT Nord Doubs. Il faut également rappeler qu'avec l'ancien SCOT, la commune était classée en cœur d'agglomération et aujourd'hui nous sommes classés en bourgs et villages, ce qui est plus approprié.

- Moderniser le tissu bâti et gérer les espaces dégradés et les friches qui parsèment le territoire,
- Maîtriser le développement de la périurbanisation, dont les conséquences sur la consommation d'espaces agricoles, l'augmentation des trajets domicile-travail et les consommations d'énergies font peser des risques à long terme sur la paupérisation des ménages et sur les budgets des collectivités,
- Renforcer l'attractivité économique du Pays de Montbéliard,
- Préserver les ressources naturelles et agricoles menacées par une expansion urbaine non maîtrisée,
- Mettre en valeur le patrimoine historique, industriel, culturel et naturel du territoire

Les personnes publiques associées (les communes, les collectivités limitrophes, la Région, le Département, l'Etat, etc) pourront donner leur avis sur le projet de SCoT de PMA pendant trois mois en début d'année 2020.

Ainsi amendé, il sera présenté au grand public à partir du mois de juin 2020 au cours de l'enquête publique.

Mme le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- EMET un avis favorable au SCoT Nord Doubs

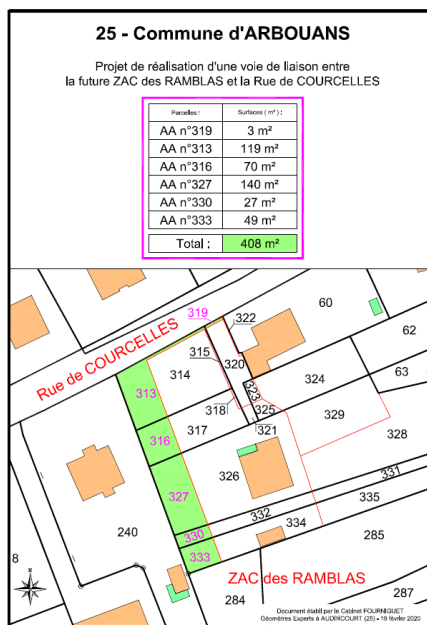
6. URBANISME

6.1. CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC

Délibération n°2020/24

Mme le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de procéder au classement dans le domaine public communal de certaines parcelles constituant la rue de Courcelles et cadastrées comme suit :

- section AA n° 319, AA n° 313, AA n° 316, AA n° 327, AA n° 330, AA n° 333



Ces parcelles apparaissent actuellement dans le domaine privé communal alors qu'elles sont constitutives de la voirie. Elles serviront d'accès au Domaine des Saules.

Mme le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE ce classement de parcelles dans le domaine public

Les parcelles cadastrées section AA n°319, AA n°313, AA n°316, AA n°327, AA n°330, AA n°333 sont intégrées dans le domaine public communal en tant que parcelles constituant la rue de Courcelles.

7. DIVERS

7.1. PROJET DE DÉPLACEMENT DES ÉLÈVES D'ARBOUANS DU COLLÈGE LOU BLAZER A MONTBÉLIARD AU COLLÈGE DE VOUEAUCOURT

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental du Doubs (annexe 2), du rapport de Mme CHAVEY (annexe 3) et de l'avis consultatif du CDEN relatif aux propositions du Département (annexe 4).

Mme le Maire demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

En conclusion, les parents auront à la rentrée 2020, le choix entre scolariser leur(s) enfant(s) au collège Lou Blazer ou le collège de Voujeaucourt. Ce fut une grosse bataille et Mme le Maire remercie Mme SURLEAU qui s'est impliquée dans ce dossier ainsi que M. GABLE pour obtenir cette décision.

Les parents pourront scolariser leurs enfants au collège de Voujeaucourt avec navettes et restauration le midi à la cantine soit au collège Lou Blazer.

Mme SURLEAU souligne que ce choix fait suite à la proposition de Mme le Maire de Montbéliard de construire un préfabriqué provisoire qui ne convient pas forcément à tout le monde mais qui à défaut de trouver une solution plus pérenne permet à la rentrée 2020 de pouvoir rester au collège de Lou Blazer ou que les enfants entrant en 6^{ème} aillent à Voujeaucourt. Il ne faut pas oublier les enfants scolarisés en secteur privé et qui bénéficient des services de transports. Le collège Lou Blazer accueille également énormément d'élèves de Bethoncourt à cause du retard de construction du collège de Bethoncourt. Tous les collèges secteur Nord de l'agglomération sont

complets voire en sureffectif et les collèges en sud d'agglomération comme Etupes et Voujeaucourt sont vides. D'où le rapprochement de Sochaux qui bascule à Etupes, il y'a des familles de Sochaux et de Vieux-Charmont qui voient leurs enfants scolarisés à Etupes alors qu'ils devraient avoir un collège qui permette de voir rentrer leurs enfants le midi, un peu comme nous à Arbouans.

Une ligne de bus sera créée pour les enfants d'Arbouans qui ira au collège de Lou Blazer, qui redescendra à Courcelles-les-Montbéliard, longer le canal, pour aller au collège de Voujeaucourt, donc 35 minutes de bus. Alors qu'ils auraient pu faire une ligne Lou Blazer – Voujeaucourt qui récupère Courcelles et une ligne Arbouans – Voujeaucourt. Pourtant, le Département maintient que les enfants pourront rentrer le midi même avec 35 minutes de trajet...

Mme SURLEAU demande à la prochaine équipe municipale d'être vigilante sur ce dossier car cela jouera sur la vente des parcelles. De plus, est-ce qu'on impose un départ à 7h20, sachant que certains enfants ont 10 à 15 minutes de marche pour aller à l'arrêt de bus ?

Les élus s'interrogent sur le devenir de la ligne 30. Mme le Maire fera un courrier à ce sujet à PMA.

M. GABLE aborde également le sujet de la pollution, nous avons un collège très proche mais il est proposé de les envoyer à Voujeaucourt.

7.2. INFORMATION SUR LE COUT DE LA GESTION DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE

M. Pascal BALLY fait lecture des chiffres communiqués par PMA concernant la gestion de l'aire de grand passage d'Arbouans pour la période d'octobre 2018 à octobre 2019 :

- Entretien courant :
 - Rémunération du gestionnaire selon le marché de prestations de service et le nombre de semaines d'occupation du site : 25 semaines soit ⇨ 13 500 € TTC
 - Curage des réseaux ⇨ 1 407.84 € TTC
- Coût des réparations diverses ⇨ 4 412.16 €
(Constats huissier – remise en état portail – remise en état électricité suite à un feu l'été dernier...)
- Concernant l'évacuation des déchets (déposés sur le site le long de la piste cyclable), effectuée en régie par les services de PMA, il a été enlevé 86 tonnes de déchets verts, 26 tonnes de souches, 1 tonne de métaux divers, 6 tonnes de gravats et 6 tonnes d'encombrants. (*Pour information, une tonne de déchets verts coûte 59 € soit un total de 5 074 €*)

M. Pascal BALLY demande si les élus ont des questions ou des remarques à formuler.

M. BALLY précise que ces chiffres ne concernent qu'une année mais cela fait des années que cela dure. Il faudra maintenir la pression parce qu'il est important de continuer à essayer de ne plus avoir personne à cet endroit. Sur la question de l'arrosage, M. BALLY rappelle que les administrés en cas de restriction d'eau, n'ont pas le droit d'arroser alors qu'eux ne s'en privent pas pour laver leurs caravanes ou remplir leurs piscines. Un administré risque 1 500 € d'amende pour arroser leurs fleurs et eux ne risquent rien.

Mme le Maire remercie les administrés qui ont signé la pétition au côté de la commune, cela a permis d'avoir un hiver sans incident car l'aire du Redon n'a pas été occupé. Il faudra être vigilant les années prochaines.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, Mme le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour cette dernière séance de Conseil Municipal du mandat. Elle remercie également Aline pour la comptabilité, les procès-verbaux, c'est quand même un énorme travail et un soulagement de temps de mission pour le Maire.

Mme le Maire rajoute :

« Je tiens à remercier une dernière fois, les élus de l'équipe municipale de m'avoir fait confiance, de m'avoir épaulée et soutenue surtout dans les moments difficiles que nous avons traversés, et d'avoir donné de leur personne, de leur temps, de leur réflexion aux services des décisions que nous avons prises pour la commune. J'ai connu trois équipes municipales, mais cette équipe restera pour moi la meilleure en terme d'étude et de réflexion sur les dossiers les plus épineux, mais surtout en terme de gestion financière, pour preuve ce dernier compte administratif.

« Chers élus, je m'adresse à vous. J'ai sincèrement apprécié votre collaboration, votre ouverture d'esprit et votre esprit critique constructif, votre aptitude à la réflexion, votre intelligence à traiter les dossiers dans le temps et dans l'espace, et surtout votre sang froid, vos positions sans faille, face aux critiques violentes, face à l'acharnement d'une poignée d'individus, qui ont tout fait pour nous déstabiliser et entraver notre mission. Sans compter que vous avez su à mes côtés assumer les baisses drastiques des dotations de l'état qui sont passées, je le rappelle, de 121 000 € en 2007 à 35 000 € en 2019 (baisse encore de 9000 € de 2018 à 2019).

Malgré toutes ces entraves et difficultés, et croyez-moi, je souris intérieurement, nous avons su ensemble mener à bien notre mandat, en réalisant à quelques points près notre programme de campagne de 2014. Ce qui n'a pas été réalisé provient uniquement d'un manque de financement en lien direct avec les baisses de dotations de l'état, je pense notamment aux ateliers municipaux. De plus, nous avons sorti de terre ce lotissement sur cette friche industrielle, venue au centre du village qui aujourd'hui est sur les rails. Je remercie donc les élus, mes 2 adjoints qui ont été des piliers dans cette équipe ainsi que Jean-Christophe MOREL en tant que Conseiller délégué. C'est important d'avoir des gens sur qui compter et des gens qui sont toujours de bonnes humeurs trouvant toujours des solutions à tout, c'est très important surtout dans les moments difficiles.

Notre mission a été accomplie et nous pouvons achever ce mandat en toute sérénité.

Sur ces mots, je lève cette dernière séance à 21h02. »

LISTE DES DELIBERATIONS ET ANNEXES

DCM N°2020/01	Compte administratif budget CCAS 2019
DCM N°2020/02	Compte de gestion budget CCAS 2019
DCM N°2020/03	Affectation du résultat budget CCAS
DCM N°2020/04	Compte administratif budget Ramblas 2019
DCM N°2020/05	Compte de gestion budget Ramblas 2019
DCM N°2020/06	Affectation du résultat budget Ramblas
DCM N°2020/07	Compte administratif budget communal 2019
DCM N°2020/08	Compte de gestion budget communal 2019
DCM N°2020/09	Affectation du résultat budget communal
DCM N°2020/10	Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
DCM N°2020/11	Revalorisation des montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des Maires et des Adjoints
DCM N°2020/12	Révision tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure TLPE

DCM N°2020/13	Subvention CCAS 2020
DCM N°2020/14	Convention Commune/Francas du Doubs
DCM N°2020/15	Subvention Francas du Doubs 2020
DCM N°2020/16	Subvention Sésame autisme 2020
DCM N°2020/17	Subvention association « Les Oursons »
DCM N°2020/18	Camping provisoire des Pouges
DCM N°2020/19	Convention de partenariat fête foraine 2020 d'Audincourt
DCM N°2020/20	Demande d'installation championnats de France UNSS
DCM N°2020/21	Demande d'occupation salle polyvalente par la Retraite Sportive des Ours d'Arbouans
DCM N°2020/22	Mise à disposition salle des fêtes à l'association des Maires du Doubs
DCM N°2020/23	Avis SCOT Nord Doubs
DCM N°2020/24	Classement de parcelles dans le domaine public communal
ANNEXE 1	Convention de partenariat fête foraine d'Audincourt
ANNEXE 2	Courrier de Mme la Présidente du Département relatif aux élèves scolarisés au collège Lou Blazer
ANNEXE 3	Rapport de Mme CHAVEY
ANNEXE 4	Avis consultatif du CDEN

NOMS-PRENOMS	Présents	Absents excusés	Absents	SIGNATURES
LAINE-HUGENSCHMITT Nathalie, Maire	X			
GABLE Thierry, 1^{er} Adjoint	X			
BALLY Pascal, 2^{ème} Adjoint	X			
ALBRIEUX Astrid	X			
DONATI Gérard		X		Donne pouvoir à SURLEAU Cindy
KEBAILI Nora		X		Donne pouvoir à SIBLOT Hayette
LAINE-HUGENSCHMITT Angélique	X			
MOLITOR Thierry	X			
MOREL Jean-Christophe	X			
SIBLOT Hayette	X			
SURLEAU Cindy	X			